

**RENTÉE SOLENNELLE**

**DES ÉTABLISSEMENTS**

**D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**



UNIVERSITÉ IMPÉRIALE. — ACADEMIE DE NANCY.

---

RENTREE SOLENNELLE  
**DES FACULTÉS**  
**DE DROIT**  
DES SCIENCES  
DES LETTRES

ET DE

L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

**DE NANCY**

Le 16 Novembre 1869



**NANCY**

SORDOILLET ET FILS, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE

Rue du Faubourg Stanislas, 3



# PROCÈS-VERBAL

## DE LA SÉANCE

---

La séance solennelle de rentrée des Facultés et de l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie a eu lieu, le 16 novembre 1869, sous la présidence de M. Maggiolo, Recteur de l'Académie de Nancy.

Après une messe du Saint-Esprit, célébrée, dans le Palais académique, par M. l'abbé Jambois, vicaire général, la séance publique s'est ouverte à midi.

M. le Président a pris place sur l'estrade occupée par MM. les Inspecteurs d'Académie, les Doyens et les Professeurs des trois Facultés, le Directeur et les Professeurs de l'École de Médecine et de Pharmacie, le Proviseur et les Professeurs du Lycée.

L'assemblée était nombreuse et choisie; on remarquait aux premiers rangs M. Leclerc, premier Prési-

dent de la Cour impériale, M. Pódevin, Préfet de la Meurthe, M. Izoard, Procureur général, M. le général Montaudon, commandant le département de la Meurthe, M. le vicomte Drouot, Député de la Meurthe, M. de Chamberet, Colonel de gendarmerie, M. Moreau, Conseiller honoraire à la Cour de Cassation, M. Volland, conseiller général, etc., etc.

Derrière eux se pressait tout ce que la ville compte de plus distingué dans la magistrature, le clergé, l'administration, et enfin cette société d'élite qui, à Nancy, tient en si haute estime les choses de l'intelligence.

MM. les Etudiants en grand nombre occupaient les tribunes.

M. Maggiolo ouvre la séance par une allocution, puis il donne successivement la parole à MM. les Doyens Jalabert, Godron et Benoît, à M. le Directeur Simonin et à M. le Professeur Dubois, chargé du rapport sur le concours ouvert entre les Etudiants en Droit de première et de deuxième année.

M. l'Inspecteur d'Académie, en résidence à Nancy, donne lecture du rapport du jury chargé de décerner le prix annuel de 1,000 francs, attribué à chaque ressort académique de l'Empire, par le décret du 30 mars 1869.

M. le Président, aux applaudissements de l'assemblée, a proclamé le nom de M. Henri Lepage, qui a mérité le

prix pour ses remarquables travaux sur *Les Offices des duchés de Lorraine et de Bar* et *Les Pouillés du diocèse de Metz*.

La solennité a été close par la distribution des prix mérités par les Etudiants de la Faculté de Droit et par les Elèves de l'Ecole de Médecine.

---

